

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 1^{er} FÉVRIER 2021, À 18H30,
PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 21-02-18 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 21-02-19 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;
5. Correspondance;
6. Présentation des comptes à payer;
7. COVID-19
8. Diverses résolutions;

- Présentation des comptes de taxes non payées et envoi à la MRC en vente pour taxes;
- Larouche bureautique – Renouvellement de l’entente de services;
- 9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
- 10. Rapport de l’inspecteur municipal (voirie);
- 11. Suivi des actions à faire;
- 12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
- 13. Sujets divers;
- 14. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
- 15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l’unanimité des membres du conseil.

4. **21-02-20 :** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l’unanimité des membres du conseil.

5. **CORRESPONDANCES**

▪ **21-02-21 :** **CAMPAGNE NATIONALE POUR CONTRER L’INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS(ES)**

CONSIDÉRANT QUE la Campagne nationale pour contrer l’intimidation envers les élus(es) ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » souhaite encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter en politique et à s’investir dans la sphère publique;

CONSIDÉRANT QUE cela passe évidemment par la valorisation de la démocratie municipale et la consolidation du lien de confiance qui unit les citoyens et citoyennes à leurs institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) appui cette campagne qui a pour objectif de valoriser collectivement la démocratie municipale, de mettre de l’avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus(es) dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM demande aux municipalités d’adopter la déclaration d’engagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l’unanimité, que la Municipalité de La Reine appuie la Campagne nationale pour contrer l’intimidation envers les élus(es) et adopte la Déclaration d’engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

ADOPTÉ à l’unanimité des membres du conseil.

6. **21-02-22 :** **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l’unanimité:

- d’accepter la présentation des comptes à payer, pour janvier 2021, au montant de 58 177.26 \$, et d’autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d’accepter la présentation des salaires versés aux employés, en janvier 2021, au montant net de 5 143.31 \$;
- d’accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en janvier 2021, totalisant un montant de 9 340.67 \$

ADOPTÉ à l’unanimité des membres du conseil.

7. **COVID-19**

8. DIVERSES RÉOLUTIONS

▪ **21-02-23 :** **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et unanimement résolu :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule et lot (s) ¹	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité intérêts au 08-02-2021)
M. Samuel Cloutier	Matricule : 0314 94 8625 Lot : 4 200 452	2 455.06 \$

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi-Ouest

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-02-24 :** **ENTENTE DE SERVICE – LAROUCHE BUREAUTIQUE**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement de l'entente de service proposée par Larouche Bureautique pour la prochaine année et d'autoriser le directeur général à signer cette dernière.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

S/O

11. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

12. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES

Il est demandé de déneiger l'entrée Nord de la patinoire par les équipements de la municipalité.

13. SUJETS DIVERS

▪ **21-02-25 : MODIFICATION POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021**

CONSIDÉRANT la tenue des séances du conseil par vidéoconférence et à huit-clos pour janvier 2021 et la possibilité de procéder également par vidéoconférence pour la séance du 1^{er} mars 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, que la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars 202, si par vidéoconférence, se déroule à 18h30 plutôt qu'à 19h30.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

14. TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT

15. 21-02-26 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 18h59.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.